

**Interreg  
Europe**



European Union | European Regional Development Fund



# PLAN D'ACTION DU PROJET SHREC

---

Développement  
de sociétés de  
projets citoyennes  
dédiées à la chaleur  
renouvelable

AVRIL 2022



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement

Avec le soutien de : **GRANDLYON**  
la métropole



# SOMMAIRE

<b>RÉSUMÉ EN ANGLAIS</b> .....	2
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> .....	5
<b>CONTEXTE POLITIQUE</b> .....	7
<b>DÉTAILS DE L'ACTION ENVISAGÉE</b> .....	10
DÉVELOPPEMENT DE SOCIÉTÉS DE PROJETS CITOYENNES DÉDIÉES À LA CHALEUR RENOUVELABLE .....	11
Contexte .....	11
Présentation de l'action .....	11
Acteurs engagés .....	12
Programmation de l'action .....	15
Coûts .....	17
Sources de financement .....	17
Instruments politique à améliorer .....	17
<b>CONCLUSION</b> .....	18



# RÉSUMÉ EN ANGLAIS

# COMPREHENSIVE SUMMARY FOR SHREC PROJECT ACTION PLAN



## Development of citizens' project organisations dedicated to renewable heating

The SHREC project deals with the challenge of transitioning to a low carbon economy, in relation with the use of renewable energy; it brings together 8 partners who worked and mutually shared their expertise and good practices on this topic. The final goal of the project is on the one hand, improving regional and national policies with regards to increasing the share of energy from renewable sources in the overall energy mix and on the other hand, encouraging and facilitating the production and investment of renewables by businesses, communities and households aiming at a less carbon intensive energy future.

The action to be performed in the last phase of the projects takes its inspiration from one of the good practices showcase during the SHREC Partner meeting organised by Romania, which took place online. During the webinar sessions we were presented various initiatives from the Centru region and the one that captured our attention was “Bioenergy Villages”, established in Ghelintă and Estelnic, where local communities and public authorities were involved in the bioenergy value chain. As a matter of fact, several actions were

undertaken in order to foster capacity building about financing schemes and business models and to lead to the active implication of the local communities in the production of energy.

The policy instrument was selected between AURA-EE and the French co-financier, the Metropolis of Lyon, who wishes to consolidate their Energy Master Plan. Particularly, the -- Prime Eco Chaleur — an eco-heating subsidy — put in place by The Metropolis of Lyon to fulfil their objective of increasing the share of renewable energy consumption to reach a total of 17% of the overall energy used in the metropolitan area. The ADEME (National and Environmental and Energy Management Agency) bestowed upon the Metropolis of Lyon the responsibility to distribute the funds from the “Fonds chaleur national” that derives from the national “Renewable Heat Agreement”. This fund aims at financing renewable heat projects; it provides stakeholder such as social housing landlords, businesses, municipalities, non-profit organisations, condominiums and land developers with financial grants and technical support to implement their projects.



However, it is to be noted that a number of key targeted actors are not in measure to take up the lead of a project or to ensure the smooth operation of renewable heating energy systems. AURA-EE would like to act upon that by pushing citizens' organisations towards skill enhancement; this will allow them to become de facto the main characters involved in the process of engineering renewable heating projects.

As for the regional stakeholders involved in this policy instrument, we can divide them by geographic coverage. First, at the local level there are: the Metropolis of Lyon, ALEC Lyon, COOPAWATT, Toits en Transition and Un Deux Toits Soleil; next, the AURACLE network will be implicated at regional level and finally, the national level Energie Partagée.

Concerning the scheduling, the action will take place from the 1st of August 2022 and will last until the 31st July 2023. It is composed of four main phases. In the first phase we seek to mobilise either an existing local citizen non-profit organisation, or a new one who will be the core basis for developing renewable heating. Second, the said organisation will be

supported through the production of a rigorous study of the potential opportunities in the area and a financing plan. The third phase consists in training several actors in the region: on the one hand, raising awareness around the topic of renewable heat to a general public and on the other hand, training the citizen cooperative on the specifics of renewable heat, namely one training on the technical and financial insights and one on the legal aspects with the help of the Kairos/Richet legal study carried out within the SHREC project. The last phase of the action plan is centred on the identification of a project plan, and here the cooperative that has been accompanied all along the way, is expected to produce an opportunity study including the financial simulation for a specific project idea.

To conclude, the action is expected to have a 14,000€ cost, where 9000€ will be directed towards the coordination process and organising meetings, and the remaining 4000€ will be invested in the technical and legal support given to the citizen organisation.



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

# PROJET SHREC



## SITE INTERNET DU PROJET

► <https://www.interregeurope.eu/SHREC>

## INFORMATIONS RÉGIONALES

► <https://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/projets/projet/shrec>

## ORGANISATION PARTENAIRE

► Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE)

## PAYS

► France

## RÉGION (NUTS2)

► Rhône-Alpes

## CONTACT

**Étienne Vienot**

Chargé de mission Europe et International, AURA-EE

✉ [etienne.vienot@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:etienne.vienot@auvergnerhonealpes-ee.fr)

☎ +33 778 90 82 41

An aerial photograph of a city, likely Lyon, France, showing a dense urban landscape with a prominent skyscraper (the Tour Part-Dieu) in the background. A river (the Rhône) flows through the city, and a bridge is visible in the foreground. The image is partially overlaid with a green circular graphic on the right side.

# CONTEXTE POLITIQUE



## LE PLAN D'ACTION VISE À IMPACTER :

- Investment for Growth and Jobs programme.
- European Territorial Cooperation programme.
- Other regional development policy instrument.**



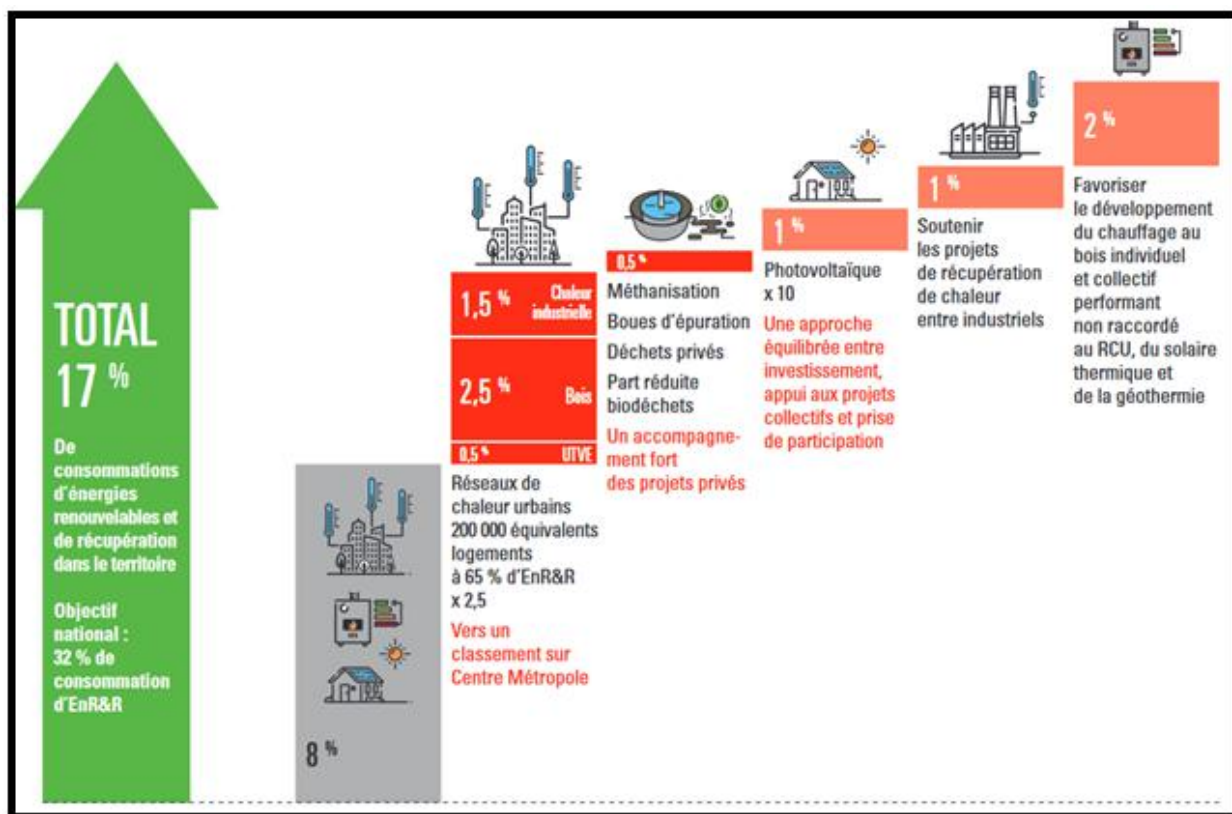
## LA PRIME ÉCO-CHALEUR

La Métropole de Lyon (1,5 millions d'habitants, 2e agglomération de France) a souhaité soutenir AURA-EE dans le projet SHREC, en co-finançant le projet, et ainsi permettre de renforcer son dispositif de soutien aux énergies renouvelables thermiques.

AURA-EE, qui avait initialement prévu de consolider le programme opérationnel FEDER 2014-2021 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, notamment sur la thématique du développement des énergies renouvelables, a donc privilégié la politique territoriale de la Métropole et a consolidé le Schéma directeur

des énergies de la Métropole de Lyon et plus spécifiquement la Prime éco-chaleur, le dispositif d'aide au développement de la chaleur renouvelable.

La Métropole de Lyon souhaite porter à 17 % la part de consommation d'énergie renouvelable dans les consommations énergétiques du territoire. La Prime éco-chaleur est l'un des outils mis en place pour atteindre une partie de cet objectif sur le secteur des installations thermiques collectives.



Actions permettant de produire 17 % d'énergie renouvelable et de récupération dans la part des consommations et de baisser les émissions de gaz à effet de serre



Ce dispositif s'appuie sur un Contrat de chaleur renouvelable, qui permet à l'ADEME - l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - la délégation territoriale des financements du Fonds Chaleur national pour développer les projets de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique) sur le territoire métropolitain. Le service est à destination des bailleurs sociaux, entreprises, collectivités, associations, copropriétés, promoteurs et aménageurs. Il permet également un accompagnement gratuit des porteurs de projet en plus des aides financières forfaitaires aux études et aux travaux.

La Prime éco-chaleur concerne les projets inférieurs aux seuils de 12 000 MWhEnR production bois énergie, de 1 000 MWhEnR géothermie et de 500 m<sup>2</sup> solaire thermique à partir desquels l'ADEME effectue une analyse économique des projets.

Une animation territoriale sur les filières de chaleur renouvelable est également assurée auprès des cibles, prescripteurs et relais du dispositif.

Dans un contexte de résilience sur la dépendance énergétique du territoire (hausse des prix des énergies fossiles, tensions géopolitiques), le développement de la chaleur renouvelable devient plus que jamais un enjeu pour le territoire.

Cependant, un certain nombre d'acteurs cibles ne sont pas en mesure d'assumer la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation de systèmes de production d'énergie renouvelable thermique. C'est l'objectif de l'action de faire monter en compétences des structures citoyennes pour combler ces difficultés de portage de projet de chaleur renouvelable dans un secteur où il n'y a pas d'offre privée.

En savoir plus :  
[www.grandlyon.com/prime-ecochaleur](http://www.grandlyon.com/prime-ecochaleur)

A photograph showing three men in a large industrial or agricultural facility. They are standing on a floor covered with wood chips, looking towards a large green circular structure filled with a thick pile of green biomass. The man in the foreground is wearing a black polo shirt and blue jeans, with his hands on his hips. The other two men are in the background, one in a white lab coat and another in a dark jacket. The scene is brightly lit, and the overall atmosphere is one of professional observation.

# DÉTAILS DE L'ACTION ENVISAGÉE

# DÉVELOPPEMENT D'UNE COOPÉRATIVE CITOYENNE DÉDIÉE À LA CHALEUR RENOUVELABLE



## CONTEXTE

L'action suivante s'inspire de la bonne pratique observée sur l'opération « Bioenergy Villages » à Centru, en Roumanie. Le but de cette action est de renforcer le développement de la filière bois énergie au niveau d'une commune sur l'ensemble de la chaîne de valeur (amont et aval de la filière) avec la participation des acteurs économiques et des citoyens. Ce schéma pourrait être reproduit à l'échelle de la Métropole de Lyon pour l'ensemble des filières de chaleur renouvelable (solaire thermique, bois énergie et géothermie) avec coopérative citoyenne dédiée.

## PRÉSENTATION DE L'ACTION

L'action s'appuie sur le retour d'expérience de sociétés de projets citoyennes existantes sur la région Auvergne-Rhône-Alpes comme FORESTENER, Beta Energie ou ERE 43 qui fournissent de la chaleur clé en main à des porteurs de projets (chaudières bois ou réseaux de chaleur). Ces sociétés locales réalisent leur investissement et exploitent leur unité de production de chaleur, voire le réseau de distribution de chaleur, à la demande d'un maître d'ouvrage public ou privé grâce, la plupart du temps, à un contrat de vente de chaleur longue durée, qui leur permet d'amortir l'investissement. Un contrat de type location avec loyer fixe est également possible.

D'autres sociétés locales citoyennes proposent le même type de services avec du solaire thermique.

Sur la Métropole de Lyon, ces sociétés n'existent pas pour le moment.



L'action prévue consiste à accompagner l'émergence de coopératives citoyennes dédiées à la chaleur renouvelable qui seraient soit nouvelles, soit existantes mais non spécialisées dans le domaine. Les acteurs du territoire métropolitain sont dédiés principalement au développement du photovoltaïque (énergie renouvelable électrique) à ce jour.



L'objectif sera d'établir un projet de référence sur le territoire. C'est-à-dire qu'une étude d'opportunité / pré-faisabilité soit réalisée dans la perspective de la réalisation d'un projet concret de portage d'une installation d'ENR thermique par un collectif citoyen. Pour information, le budget d'investissement dans une installation de chaleur renouvelable collective peut aller de 10 000 à 400 000 € (selon la taille et la technologie développée). Cette action générera donc des investissements locaux dans un second temps.

Pour ce faire, la mobilisation d'une structure citoyenne existante ou nouvelle sera à réaliser puis il sera nécessaire de les accompagner dans leur structuration pour développer le volet chaleur renouvelable.

Il faudra également les former sur les aspects techniques, les modèles juridiques et les simulations financières avec l'appui de l'étude juridique et économique lancée dans le cadre du programme SHREC et conduite par le groupement Kairos/cabinet RICHET.

Le renforcement de la formation des acteurs du tissu local à la chaleur renouvelable sera un point de convergence fort aux actions d'animation de la Prime éco-chaleur auprès des acteurs publics et privés du territoire.

## ACTEURS ENGAGÉS

Les acteurs engagés identifiés sur le territoire de la Métropole de Lyon pour le développement de l'action seraient les suivants :

- **AURA-EE** – L'agence régionale de l'énergie et de l'environnement est porteuse de l'action qui sera mise en place. Elle va réaliser la mise en place de l'action en lien avec les acteurs suivants.

### AU NIVEAU LOCAL :

- **La Métropole de Lyon** – Autorité locale sur le territoire de l'intercommunalité lyonnaise, cet acteur institutionnel souhaite développer la chaleur renouvelable et porte des actions de son côté : développement des réseaux de chaleur, méthanisation, signature d'un contrat de chaleur renouvelable pour développer les installations collectives solaires thermiques, géothermie, bois énergie et réseaux de chaleur associés. Elle a contractualisé le Contrat de chaleur renouvelable de la Prime éco-chaleur avec l'ADEME et porte le dispositif. Elle sera facilitatrice auprès des structures. Elle soutient / finance les différentes structures intégrées.

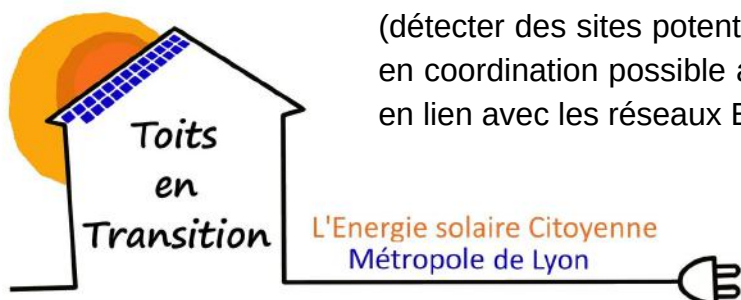


- **L'ALEC Lyon** (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) – Agence locale engagée dans la transition énergétique. Par sa connaissance du territoire et des acteurs, elle peut être un véritable appui pour faciliter l'émergence du collectif ainsi que de la coopérative citoyenne et pour le financement de ces technologies du fait du portage de l'animation / instruction de la Prime éco-chaleur sur le territoire.

- **COOPAWATT** – Acteur principal de la mobilisation citoyenne sur l'énergie. Elle agit déjà dans la mobilisation de collectifs notamment sur le territoire de la Métropole de Lyon. La coopérative citoyenne associée sera certainement « Un Deux Toits Soleil » mais elle pourrait être également une nouvelle structure. Les projets se portent sur les premières années au développement du photovoltaïque mais des actions sur la chaleur renouvelable peuvent être expérimentées. Elle pourrait donc soutenir la mobilisation de l'association de citoyen et la création de la coopérative citoyenne, voire professionnaliser ces structures.



- **Toits en Transition** (ou une autre association de mobilisation citoyenne qui développe des projets d'énergie solaire financés par des citoyens et des acteurs locaux (les sociétaires). Les projets gérés par la SAS coopérative locale Un Deux Toits Soleil produisent et vendent de l'électricité sur le réseau. L'utilisation des bénéfices générés est discutée et votée en assemblée générale. Ils permettent de financer de nouveaux projets, de mettre en place des actions de sensibilisation ou bien de rémunérer les investisseurs. Cette structure associative (ou une autre) pourrait être à l'initiative de la création d'une nouvelle structure et accompagner la réalisation des projets (détecter des sites potentiels, des opportunités). Cela sera réalisé en coordination possible avec Coopawatt, Un Deux Toits Soleil et en lien avec les réseaux Energie Partagée et AURACLE.





- **Un Deux Toits Soleil** (ou une autre coopérative qui sera créée pour l'action) – La SAS Un Deux Toits Soleil est l'outil juridique qui permet, dans le cadre d'une gouvernance citoyenne, de collecter les fonds, réaliser et exploiter les installations, et gérer les bénéfices. Elle pourrait porter l'action en tant que structure porteuse des projets (vente de chaleur ou location).

### AU NIVEAU RÉGIONAL :

- **Réseau AURACLE** - Le réseau Auvergne-Rhône-Alpes Citoyennes et Locales Énergie (AURACLE) réunit les porteurs de projets, collectivités, acteurs institutionnels et structures d'accompagnement qui souhaitent partager leurs expériences sur le montage de projets de production d'énergie renouvelable impliquant des citoyens. Il réunit à ce jour près de 70 membres et est animé par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURA-EE). Le réseau pourra être un lieu d'échange privilégié sur les bonnes pratiques, les difficultés et leviers d'action sur le présent plan d'actions.



### AU NIVEAU NATIONAL :

- **Énergie Partagée** - Entièrement dédié à l'émergence de projets citoyens de production d'énergie renouvelable, Énergie Partagée fédère l'ensemble des projets et des acteurs de l'énergie citoyenne et agit à plusieurs niveaux pour répondre au mieux à leurs besoins. Énergie Partagée fédère les initiatives citoyennes de production d'énergie renouvelable et en promeut les valeurs auprès des pouvoirs publics. La fédération informe et sensibilise les citoyens et acteurs territoriaux pour les inciter à engager ou rejoindre des projets locaux vertueux.

**Énergie Partagée** apporte des ressources et des conseils pour mener à bien les projets citoyens, par le biais des réseaux régionaux d'accompagnement, et grâce à des outils de coopération et de financement adaptés aux initiatives citoyennes.





## PROGRAMMATION DE L'ACTION

L'action sera mise en place à partir du 1er août 2022 et se terminera le 31 juillet 2023

### PHASE 1 - Mobilisation d'une association citoyenne existante ou à créer (4 mois – Août-Novembre 2022)

Cette mobilisation se fera en associant une structure associative existante (Toits en Transition) ou par la mobilisation d'un autre collectif. Elle constituera la base des ressources pour développer la chaleur renouvelable.

**Indicateur** : 1 association à mobiliser – accompagner – outiller

**Acteurs impliqués dans cette phase** : AURA-EE, Toits en Transition ou une autre association existante ou créée, et possiblement Coopawatt en facilitateur et en suivi.

### PHASE 2 - Accompagnement d'une coopérative citoyenne ou nouvellement créée dans sa structuration (jusqu'à 5 mois – Septembre 2022- Janvier 2023)

L'accompagnement sur cette phase consistera à appuyer la structuration du collectif. Il s'agira d'étudier le potentiel de développement sur le territoire, d'identifier des acteurs et sites potentiels sur le territoire, de valider le plan de financement des projets types.

cette nouvelle offre citoyenne de développement de la chaleur renouvelable. Ce pourrait être également une nouvelle structure qui soit créée.

**Indicateur** : 1 coopérative à mobiliser – accompagner – outiller

L'accompagnement à l'organisation d'une levée de fonds pour accompagner cette nouvelle thématique pourra être envisagée (notamment selon la taille des projets).

**Acteurs impliqués** : AURA EE, Un Deux Toits Soleil ou une autre coopérative existante, ALEC en facilitateur et possiblement Coopawatt en suivi.

La formation apportée viendra renforcer cette structuration. Encore une fois, la structure actuelle en place - Un Deux Toits Soleil - pourra être la structure accompagnée pour porter





**PHASE 3 - Formations à la chaleur renouvelable :  
porteurs de projets, relais territoriaux et  
coopérative citoyenne accompagnée  
(jusqu'à 6 mois : Novembre 2022-Avril 2023)**

- **Acteurs du territoire - formation des acteurs du territoire sur la chaleur renouvelable** : deux réunions publiques de sensibilisation, promotion de la chaleur renouvelable

Indicateur : 2 réunions

- **Coopérative citoyenne – formation de la coopérative à la chaleur renouvelable sur les éléments techniques (identification du potentiel) et financiers** mais également sur **modèles juridiques associés.**

**Indicateur** : 2 sessions de formations (1 technique-financière + 1 modèles juridiques)

**Acteurs impliqués** : AURA EE, Un Deux Toits Soleil ou une autre coopérative existante, ALEC Lyon en facilitateur et animateur de la Prime éco-chaleur et possiblement Coopawatt en suivi.

**PHASE 4 - Identification de projets potentiels  
(4 mois : Février-Mai 2023)**

La finalité du plan d'actions consiste à lancer une opération à travers l'identification de plusieurs projets – **réalisation d'études d'opportunité comprenant des simulations financières** sur des cas d'études qui souhaitent se lancer dans l'opération.

**Indicateur** : 1 étude d'opportunité **sur un cas concret**

**Acteurs impliqués** : AURA EE, Un Deux Toits Soleil ou une autre coopérative existante, ALEC Lyon en cas de besoin d'appui / relais sur la phase d'identification.

Activités	M1 (août)	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10 (mai)	M11	M12 (juillet 2023)
Phase 1												
Phase 2												
Phase 3												
Phase 4												



## COÛTS

Le budget pour la coordination de cette action est de 14 000 € (ressources humaines).

- 9 000 € : Coordination de l'action et organisation de réunions avec les parties prenantes et les partenaires de l'action (réunion avec les partenaires cités précédemment, mobilisation et création de la structure...)
- 5 000 € : Support technique et juridique dans la création de la structure

## SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement pour le développement de la chaleur renouvelable provient du Fonds de développement de l'Union européenne dans le cadre du programme européen Interreg, projet SHREC.

## INSTRUMENT POLITIQUE À AMÉLIORER

La Prime éco-chaleur cible un nombre d'acteurs bénéficiaires assez importants : entreprises, copropriétés, associations, promoteurs, aménageurs, bailleurs sociaux, collectivités ... L'équipe de la Prime éco-chaleur est financée pour de l'animation et de l'accompagnement. Un appui sur le développement serait apprécié pour renforcer les actions en cours. La création d'opérateurs « clés en main » sur la chaleur renouvelable est souhaitée pour accompagner ce développement, en complémentarité avec les leviers qu'offre la Prime éco-chaleur.

Ce nouvel outil est souhaitable sur le territoire notamment dans le contexte actuel d'augmentation importante des coûts de l'énergie (gaz notamment) du fait de la situation géopolitique, en lien avec la résilience et l'indépendance énergétique du territoire.





**CONCLUSION**



Ce programme s'inscrit dans la droite ligne de la politique de la Métropole de Lyon, qui, dans son schéma directeur des énergies, souhaite impliquer plus structurellement les citoyens dans le développement des énergies renouvelables.

Il permettra aux sociétés citoyennes de s'acculturer aux différentes ENR thermiques, dont les modèles économiques et juridiques ont été étudiés dans le cadre des actions régionales du projet SHREC.

Ainsi ces structures pourront s'autonomiser pour offrir un service clé en main de chaleur renouvelable soit à la demande de collectivités, de consommateurs soit de leur propre initiative. La capacité financière, juridique et technique de ces "opérateurs citoyens locaux" de l'énergie seront complémentaires des autres acteurs du territoire.

DATE : 18 AVRIL 2022

SIGNATURE :

Didier Chateau, Directeur

STAMP OF THE ORGANIZATION  
(IF AVAILABLE) :

**Auvergne-Rhône-Alpes**  
**Energie Environnement**  
18 rue Gabriel Péri - 69100 Villeurbanne  
Tél : 04 78 37 29 14



